



ESPACE DIALOGOS

## APPEL A CANDIDATURE

### SALON-DIALOGOS « A.J.T. »

**Date limite de Dépôt des dossiers : 6 juin 2009.**  
**Dates du Salon : du 11 au 21 octobre 2009**

*Initialement prévu en avril 2009, le premier Salon-Dialogos « Jeunes Talents », rebaptisé Salon-Dialogos « A.J.T. », a été reporté à l'automne 2009, afin de lui apporter une préparation et une organisation optimales, tout en lui assurant une meilleure visibilité. Ce report permettra également l'élaboration d'outils de communication efficaces pour promouvoir cette manifestation ainsi que la réalisation d'un catalogue de qualité présentant le Salon et les artistes exposés.*

**Ce Salon s'adresse aux artistes plasticiens de moins de 40 ans et se déroulera du 11 au 21 octobre 2009, à l'ESPACE DIALOGOS \* (voir Site Internet).**

Au plus, **60 exposants** seront retenus par la commissaire d'exposition afin d'assurer un accrochage valorisant chaque artiste et permettant une bonne scénographie, en respect des œuvres et des lieux. Les candidats seront avisés de la sélection par courrier postal et par mail, au plus tard dans **la deuxième quinzaine de juin 2009** et recevront alors toutes les informations complémentaires.

À l'issue de ce Salon, **deux Prix** seront décernés :

- **le Prix « DIALOGOS »**, dont le lauréat sera sélectionné par un **jury de professionnels** (galeristes, commissaires d'exposition, artistes confirmés, écrivains d'art...)
- **le Prix « A.J.T. »**, attribué par le vote des visiteurs.

Les deux **lauréats** se verront offrir **l'exposition de leurs œuvres à la Galerie Dialogos, à Paris, 1 Place de Thorigny - 75003**, à deux pas du Musée Picasso.

Les candidats doivent envoyer leur **dossier avant le 06 juin 2009, exclusivement par voie postale**. Les dossiers envoyés par mail ne seront pas enregistrés.

**Le dossier de candidature** et les conditions de participation sont à télécharger **sur le site Internet** à la rubrique « Info & presse » (ou « Informations » dans notre nouveau Site actuellement en remaniement pour présenter nos deux lieux Paris et Cachan) :

\* <http://www.espace-dialogos.com>,

Par souci d'équité et d'efficacité, aucune information ne sera transmise par téléphone.

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## 1. Envoi des dossiers

Les dossiers sont à transmettre **avant le 6 juin 2009, par courrier postal**, à l'adresse suivante :  
ESPACE DIALOGOS - 10, rue Raspail - 94230 CACHAN.

Ils devront comprendre :

- \* La Fiche 1 « Informations sur l'artiste » dûment remplie,
- \* La Fiche 2 « Arts plastiques », ou la Fiche 3, « Installation multimédia et/ou vidéo »,
- \* Un CV avec une photo d'identité récente,
- \* Un texte court concernant votre démarche et vos œuvres actuelles,
- \* Les photos des œuvres que vous souhaitez exposer : minimum 2, maximum 6,
- \* Pour les vidéos : une version Quick Time, sur CD, ou un enregistrement DVD,
- \* Une enveloppe timbrée à votre adresse pour réponse et réexpédition des dossiers,
- \* Un chèque de 30 € à l'ordre de « DIALOGOS », correspondant aux frais de gestion de Dossier.

**Tout dossier incomplet ou transmis par email ne sera pas enregistré.**

## 2. Sélection

Ce Salon s'adresse uniquement aux **artistes de moins de 40 ans**.

**Le nombre d'exposants est limité à 60.**

La sélection des artistes se fera à partir des documents photographiques fournis et sera effectuée par la direction artistique des Galeries Dialogos, constituée de professionnels de l'art.

La décision finale sera transmise aux artistes par courrier postal, durant **la deuxième quinzaine de juin 2009**.

**Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.**

## 3. Œuvres

**Peinture, arts graphiques, photographie, etc** : au minimum 2 œuvres par artiste et 6 au maximum

**Sculpture** : au minimum 2 œuvres par artiste et 4 au maximum

**Installation** : 1 œuvre par artiste

**Vidéo** : maximum 2 films de moins de 5 minutes par artiste (de qualité suffisante pour être projetées sur un écran de 2 à 3 m de large).

**Ne seront pas admises** les copies d'œuvres célèbres ; les œuvres ayant déjà fait l'objet d'une exposition en France ou à l'étranger ; les œuvres anonymes ; les œuvres ayant un caractère injurieux obscène ou susceptible de porter atteinte au Salon-Dialogos « A.J.T. » et à DIALOGOS.

## 4. Réception, installation et reprise des œuvres

Les artistes devront envoyer ou déposer les œuvres sélectionnées **entre le 5 et le 9 octobre 2009, dernière limite**, à l'ESPACE DIALOGOS - 10, rue Raspail 94230 CACHAN : **ouvert de 14h à 19h**.

DIALOGOS se réserve le droit de ne pas exposer les œuvres ne correspondant pas à celles présentées dans le Dossier par l'artiste.

DIALOGOS se chargeant de l'installation, de l'accrochage et de la numérotation des œuvres, la présence des artistes n'est pas obligatoire sauf intervention nécessaire ou recommandée dans le cadre d'une installation complexe ou multimédia.

**Le décrochage et l'enlèvement** des œuvres invendues s'effectueront **le jeudi 22 octobre, entre 11h et 22h.**

## **5. Exposition et vente**

**Le Salon-Dialogos « A.J.T. »** se déroulera **du dimanche 11 au mercredi 21 octobre 2009.** Le vernissage aura lieu le **dimanche 11 octobre 2009, à partir de 17h et jusqu'à 22h.**

Durant le Salon, **l'entrée est libre et gratuite**, tous les jours, de 14h à 19h.

DIALOGOS se chargeant **de la promotion et de la vente** des œuvres exposées, les artistes n'ont pas à tenir de permanence. Il leur est cependant conseillé d'être présent lors du vernissage afin d'accueillir leurs invités et de rencontrer le public nombreux et amateur.

En cas de vente durant le Salon, **une commission de 30%** sera réservée à DIALOGOS, selon l'accord préalable stipulé sur la fiche de dépôt qui sera signée par l'artiste ou son représentant lors de la remise ou de l'envoi des œuvres.

## **6. Lauréats**

À l'issue du Salon, deux artistes seront sélectionnés en tant que **lauréats Dialogos - A.J.T. 2009** :

\* **Le Prix « DIALOGOS »** décerné par un Jury de professionnels, constitué par l'équipe des Galeries Dialogos, sera annoncé avant l'ouverture du Salon.

\* **Le Prix « A.J.T. »** sera décerné au cours du Salon par vote direct du public.

Si le public choisit le même lauréat que DIALOGOS, l'artiste arrivant en seconde position dans les votes sera désigné comme lauréat pour ce prix.

Les deux lauréats 2009 se verront offrir l'exposition des œuvres sélectionnées, à la **Galerie Dialogos, à Paris** (1, Place de Thorigny - 75 003), durant les dix jours consécutifs au Salon.

## **7. Participation**

### **A - Frais de gestion de Dossier : 30 €**

Ces « Frais de Dossier » sont **obligatoires** et resteront définitivement acquis à DIALOGOS : ils correspondent à l'enregistrement, à la consultation, à la présentation du Dossier devant le jury Dialogos et au courrier-réponse adressé à chaque artiste. Ils doivent être réglés exclusivement par chèque, émis à l'ordre de la SARL DIALOGOS et joint au Dossier de candidature.

### **B - Droits d'accrochage : de 100 à 450 €**

Les droits d'accrochage sont dus par **les artistes sélectionnés** dès la confirmation écrite de leur participation au Salon-Dialogos « A.J.T. » et devront être **réglés avant le 15 juillet 2009.** Ils comprennent les frais de location du lieu d'exposition, l'assurance des œuvres durant l'exposition, l'installation des œuvres par l'équipe Dialogos, les frais de communication de presse, l'édition et la diffusion du carton d'invitation et les divers courriers.

\* **Peinture, arts graphiques, photographie, technique mixte :**  
pour 2 œuvres : 200 € ; pour 4 œuvres : 350 € ; pour 6 œuvres : 450 €

\* **Sculpture :**  
pour 2 œuvres : 200 € ; pour 4 œuvres : 350 € (les socles adaptés aux dimensions des sculptures devront être fournis par l'artiste)

\* **Installation :**  
pour une installation simple : encombrement au sol entre 2 et 4m<sup>2</sup> : 200 €  
pour une installation multimédia : encombrement mur et sol jusqu'à 6m<sup>3</sup> : 300 €

\* **Vidéo :**

pour 2 films de moins de cinq minutes chacun : 100 €

### **C - Catalogue : de 100 à 180 €**

Conscient de l'importance que revêt pour la promotion de l'artiste la parution de ses œuvres dans un catalogue référencé, l'équipe Dialogos propose l'édition d'un premier catalogue du Salon-Dialogos « A.J.T. » 2009 :

Format fermé A5 ; 56 à 64 pages, recto-verso en quadri, avec couverture 250 grammes :

Chaque artiste bénéficiera d'une pleine ou d'une demie page A5 en quadri, avec son nom et ses coordonnées ainsi qu'un visuel (300dpi) d'une œuvre exposée, titre, dimensions, technique. Une Participation forfaitaire de 100 €, pour une demie page, et de 180 €, pour une page entière, sera demandée par artiste exposant.

Chaque artiste disposera de deux exemplaires de ce catalogue et pourra en acquérir d'autres, sur place, mis en vente à la disposition des visiteurs et des institutions.

### **8. Modalités de paiement**

\* Par chèque en euros émis à l'ordre de la SARL DIALOGOS .

\* Par virement bancaire pour les artistes étrangers hors CE :

Références bancaires : SARL DIALOGOS

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	03894	00027000219	96

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IBAN : FR76 3000 3038 9400 0270 0021 996

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

### **9. Assurance et responsabilités**

Les œuvres exposées sont assurées par DIALOGOS durant leur temps d'exposition, **du 11 au 21 octobre 2009**. Les exposants sont cependant responsables du transport, aller et retour, ainsi que du retrait de leurs œuvres dont ils devront prendre en charge les frais et l'assurance.

Pour les œuvres expédiées de province ou de l'étranger, DIALOGOS décline toute responsabilité en cas de dommages causés lors du transport des oeuvres dont l'artiste devra assurer la réexpédition.

### **10. Droits de reproduction**

Chaque artiste s'engage à céder ses droits de reproduction à DIALOGOS pour la ou les œuvres reproduites au catalogue, sur son site Internet ou via tout média traitant le sujet du Salon-Dialogos « A.J.T. ».

### **11. Report et annulation**

En cas d'annulation de la part de l'artiste, à moins de deux semaines avant l'ouverture du Salon, les droits d'accrochage déjà versés resteront dus.

En cas de report du Salon à des dates ultérieures, les artistes pourront, soit demander le remboursement des frais avancés (sauf frais de gestion de Dossier), soit faire valoir leur priorité pour participer au Salon, selon les nouvelles dates annoncées, sans avoir à payer de nouveaux frais de Dossier.

En cas d'annulation du Salon pour des raisons de forces majeures, les artistes seront totalement remboursés des frais engagés, à l'exception des frais de Dossier.

*Merci d'imprimer cette fiche et de nous la retourner, remplie, très lisiblement, avec votre dossier, par courrier postal à : ESPACE DIALOGOS - 10, rue Raspail - 94230 CACHAN*

**NOM , PRÉNOM :**

En majuscules

**PSEUDONYME :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**NATIONALITÉ :**

**ADRESSE postale :**

**EMAIL :**

**Site Internet :**

**TÉLÉPHONE FIXE :**

**Mobile :**

**ACTIVITÉS ARTISTIQUES :**

*Soulignez ce qui vous correspond*

DESSIN   GRAVURE   PEINTURE   TECHNIQUE MIXTE

PHOTOGRAPHIE   INFOGRAPHIE

SCULPTURE

INSTALLATION

VIDEO

AUTRE à définir :

**Références récentes :**

Vos dernières expositions :

Etes-vous affilié(e) à La Maison des Artistes ?

Si OUI sous quel N° :

Si NON : autre affiliation :

Avez-vous un N° de SIRET :

**AUTRES ACTIVITÉS :**

Étudiant ?

Salarié ?

Libérale ?

Autre (à définir) :

# FICHE DE DEMANDE DE PARTICIPATION AU SALON DIALOGOS « A.J.T. »

## FICHE – 2 : ARTS PLASTIQUES

*Pour constituer votre dossier et enregistrer votre demande de participation, merci de bien vouloir compléter la ou les fiches correspondant aux œuvres que vous désirez nous proposer.*

**NOM ET PRÉNOM DE L'ARTISTE en majuscules ET/OU PSEUDONYME :**

Définissez en quelques mots l'œuvre ou les œuvres que vous souhaitez exposer et joignez, pour chacune d'elle une image de qualité 300dpi (mini : 10x15cm) sur papier photo, par courrier postal.

Dessin                  Gravure                  Peinture                  Photographie                  Infographie  
Technique Mixte                  Sculpture                  Installation:

Titre de l'œuvre :

Année de création :

Technique :

Support et/ou Matériaux :

Pièce unique ou numérotée sur 3, 5, 8 ... :

Dimensions, hors cadre, hors socle :

Encombrement au sol :                                  dimensions socle :

### CONDITIONS D'EXPOSITION

- Les œuvres sélectionnées seront assurées par la galerie durant leur temps d'exposition.
- Les exposants sont cependant responsables du transport aller-retour et du retrait de leurs œuvres aux dates qui leur seront communiquées ultérieurement.
- Espace Dialogos se charge de la promotion et de la vente des œuvres sélectionnées. En cas de vente, une commission sera réservée à la galerie, selon un accord préalable écrit qui sera remis à l'artiste en même temps que sa fiche de dépôt.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les dates des journées événementielles et autres informations complémentaires seront communiquées ultérieurement aux artistes sélectionnés.
- La sélection des artistes sera transmise dans les 20 jours suivant la date limite du dépôt des dossiers.

**ESPACE DIALOGOS - Galerie d'artS contemporainS - 10, rue Raspail - 94230 CACHAN**  
Email : [dialogos.espace@wanadoo.fr](mailto:dialogos.espace@wanadoo.fr) Site Internet : <http://www.espace-dialogos.com>

# FICHE DE DEMANDE DE PARTICIPATION AU SALON DIALOGOS « A.J.T. »

## FICHE – 3 : Installation multimédia et/ou vidéo

*Pour constituer votre dossier et enregistrer votre demande de participation, merci de bien vouloir compléter les fiches correspondant aux œuvres que vous désirez exposer.*

**NOM ET PRÉNOM DE L'ARTISTE en majuscules ET/OU PSEUDONYME :**

Définissez en quelques mots votre démarche ou votre projet d'installation et joignez à cette fiche, des photos de votre installation ou des extraits vidéo en Quick Time sur CD, ou votre film en DVD.

installation multimédia | installation vidéo | vidéo |

Titre et année de création :

Durée du film :

S'il s'agit d'une installation,  
encombrement minimal au sol :

description de l'installation :

Vos films ont-ils déjà fait l'objet d'une projection publique ? oui | non |  
Dans quel cadre ? Festival | galerie | institution |

### CONDITIONS D'EXPOSITION

- Les œuvres exposées sont assurées par la galerie durant leur temps d'exposition.
- Les exposants sont cependant responsables du transport aller-retour, de l'installation et du retrait de leurs œuvres aux dates qui leur seront communiquées ultérieurement.
- Espace Dialogos se charge de la promotion et de la vente des œuvres exposées.  
En cas de vente, une commission sera réservée à la galerie, selon un accord préalable écrit qui sera remis à l'artiste en même temps que sa fiche de dépôt.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les dates des journées événementielles et autres informations complémentaires seront communiquées ultérieurement aux artistes sélectionnés.
- La sélection des artistes sera transmise dans les 20 jours suivant la date limite du dépôt des dossiers.

ESPACE DIALOGOS - Galerie d'artS contemporainS - 10, rue Raspail - 94230 CACHAN  
Email : [dialogos.espace@wanadoo.fr](mailto:dialogos.espace@wanadoo.fr) - Site Internet : <http://www.espace-dialogos.com>